



AU-24.17

Motion de Alessio Giarrizzo, Loraine Chappuis, Iaroslav Gaponenko, Stéphanie Girardclos, Robin Lüchinger et Thierry Mathieu, représentant-es du corps des collaborateurs et des collaboratrices de l'enseignement et de la recherche, Delphine Courvoisier, Alexandre Flückiger et Aurélien Roux, représentant-es du corps professoral, Corine Frischknecht, représentante du personnel administratif et technique, et Romain Pauménil, représentant du corps étudiantin à l'Assemblée de l'Université

POUR LE SOUTIEN ET LA PROMOTION DE L'ENGAGEMENT PARTICIPATIF À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

L'Assemblée de l'Université,

Vu les constats et recommandations du rapport de mai 2019 « Vers une excellence démocratique » de la commission chargée de recenser les problèmes de gouvernance institutionnels et leurs conséquences pour les membres de la communauté afin de formuler des suggestions,

Vu la résolution adoptée par l'Assemblée de l'Université lors de sa séance du 8 mai 2019 afin que les enjeux du rapport susmentionné ne restent pas lettre morte,

Vu la recommandation numéro 5 du rapport du 20 juin 2023 de la commission du Règlement interne, approuvé par l'Assemblée de l'Université lors de sa séance du 28 juin 2023,

Vu la communication du 16 avril 2024 de la Rectrice « Les axes forts du nouveau Rectorat de l'UNIGE » mettant l'accent sur l'excellente démocratie « qui permet la pleine participation des membres de la communauté » (section « Deuxième axe fort, l'excellence », paragraphe 4),

Considérant comme essentiel au fonctionnement participatif de l'institution l'engagement de la communauté universitaire de l'Université de Genève dans les organes et associations qui la représente,

Consciente de la charge de travail qui résulte d'un tel engagement,

Considérant que l'engagement participatif n'a de valeur que si les personnes qui s'engagent sont pleinement informées de leurs compétences et si elles se voient donner les moyens de remplir consciencieusement leur mandat,

Inquiète que les modalités de certaines instances découragent les membres de la communauté universitaire à s'y engager, et la difficulté des organes participatifs et des associations du personnel à maintenir leurs effectifs et parfois leurs activités,

Invite le Rectorat :

À créer un groupe de travail « Soutien et promotion de l'engagement participatif au sein de l'université », composé de membres de la communauté universitaire et dirigé par un-e membre du Rectorat,

À organiser les travaux dudit groupe selon deux axes :

- **Soutien aux processus participatifs** : cet axe considère les lacunes actuelles dans la gouvernance participative de l'université, principalement le manque d'information et de formation à destination des membres de la communauté universitaire appelé-es à siéger dans les instances participatives, ainsi que l'aménagement des activités participatives afin qu'elles s'inscrivent dans une pratique respectueuse de la vie privée.

Les travaux sur cet axe pourraient consister à (1) regrouper les forces vives au sein de l'université, ainsi que les ressources existantes de part à et d'autre des différentes divisions (UPER, UER, sections, départements, unité, associations) visant à soutenir les membres de la communauté universitaire engagé-es dans les instances participatives de l'université, (2) réfléchir à la création de nouvelles ressources uniformisées à disposition des membres de la communauté universitaire appelé-es à siéger dans ces instances et (3) instruire et adopter des mesures concrètes pour assurer que l'engagement participatif se déploie dans un cadre respectueux de la vie privée, par exemple en proposant des facilitation de garde pour les parents, ou en adaptant les planifications académiques afin de permettre à tous les organes participatifs de siéger dans l'horaire régulier (8:00-20:00).

- **Promotion de l'engagement participatif** : cet axe considère la manière de promouvoir et de valoriser l'engagement au sein des organes participatifs de l'université, engagement coûteux en temps et en ressources individuelles.

Les travaux sur cet axe pourraient consister à (1) trouver des manières de reconnaître et de valoriser l'engagement participatif des différent-es membres de la communauté universitaire, par exemple par la validation de crédits ECTS dans les parcours d'études, l'aménagement des conditions d'emploi par des décharges ou des prolongations des rapports de travail, ou par la rémunération du travail dans les instances, (2) créer des ressources pour informer les membres de la communauté universitaire sur l'existence et le fonctionnement des différentes instances et les encourager à s'y engager, et (3) réfléchir aux adaptations possibles du cadre juridique et réglementaire de l'université afin de le rendre plus démocratique, par exemple en prévoyant des recours plus systématiques aux instances participatives dans les procédures de l'université.

À entreprendre toutes les mesures utiles pour soutenir et promouvoir l'excellence démocratique à l'Université de Genève.

Assemblée du 26 juin 2024